



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 6

Votes pour : 22

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 10/12/2025

Date d'affichage : 24/12/2025

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

L'an **deux mil vingt cinq, le dix sept décembre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, M. Jacques SIMON, Mme Nicole GIMENEZ, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, M. Alain VALETTE, Mme Claudette DUPUY.

**22 DEC. 2025**

Étaient absents excusés : Mme Nadia PARACHINI, M. Gilles ALARD, M. Kees WIELENGA, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents non excusés : M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : Mme Nadia PARACHINI en faveur de M. Alain VALETTE, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Janine CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Jacques MANDRAU, M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Martine DAFFOS en faveur de M. Pierre CASTEL, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques SIMON.

Secrétaire : Mme Sophie BOUTTIER.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-116**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

**OBJET : Budget ASSAINISSEMENT – VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE N°1 au BP 2025**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-1 et suivants relatifs aux décisions modificatives budgétaires ;

Vu la délibération n° MA-DEL 2025-041 du 02/04/2025 portant approbation du Budget Primitif de l'Assainissement pour l'exercice 2025 ;

Considérant que la mise en œuvre de la nouvelle DSP Assainissement a conduit à la suppression des frais de contrôle initialement prévu au chapitre 70, à hauteur de 4.000 €. La collectivité a néanmoins perçu la somme de 1.000 € avant la prise d'effet de la nouvelle DSP ;

Considérant également la suppression de l'aide à la performance épuratoire versée initialement par l'Agence de l'eau RMC initialement inscrite au chapitre 74 pour un montant de 14.000 € ;

Considérant qu'il appartient en conséquence d'ajuster les crédits inscrits au budget afin de tenir compte de ces évolutions ;

Considérant que le vote d'une décision modificative n°1 du budget primitif 2025 modifie les chapitres suivants en section de fonctionnement et en section d'investissement de la manière suivante :

Section de Fonctionnement	BP 2025	DM n°1	Total BP 2025
Chap. 011	2.000,00		2.000,00
Chap. 023	192.593,48	-17.000,00	175.593,48
Chap. 042	62.000,00		62.000,00
Chap. 66	3.000,00		3.000,00
Chap. 67	5.000,00		5.000,00
<b>Total dépenses</b>	<b>264.593,48</b>		<b>247.593,48</b>
Chap. 002	182.518,48		182.518,48
Chap. 042	24.075,00		24.075,00
Chap. 70	44.000,00	-3.000,00	41.000,00
Chap. 74	14.000,00	-14.000,00	0,00
<b>Total recettes</b>	<b>264.593,48</b>		<b>247.593,48</b>

Section d'Investissement	BP 2025	DM n°1	Total BP 2025
Chap. 040	24.075,00		24.075,00
Chap. 16	17.000,00		17.000,00
Chap. 20	7.000,00		7.000,00
Chap. 21	591.747,52	-17.000,00	574.747,52
<b>Total dépenses</b>	<b>639.822,52</b>		<b>622.822,52</b>
Chap. 001	383.229,04		383.229,04
Chap. 021	192.593,48	-17.000,00	175.593,48
Chap. 040	62.000,00		62.000,00
Chap. 10	2.000,00		2.000,00
<b>Total recettes</b>	<b>639.822,52</b>		<b>622.822,52</b>

Il est proposé au conseil municipal :

1. D'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif 2025 du budget de l'assainissement tel que proposé dans le tableau ci-dessus.
2. D'autoriser M. Le Maire à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 22 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait certifié conforme

Mme Sophie BOUTTIER

Le Maire, M. Pierre CASTEL

2025-116

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2025-12-22T11-35-26.00 ( MI266414660 )

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20251222-2025-116-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : BUDGET ASSAINISSEMENT VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE  
N.1 AU BP 2025

Date de décision : Dec 22, 2025 12:00:00 AM



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. FINANCES LOCALES

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : MA-DEL-2025-116.PDF

Préparé Date 22/12/25 à 11:35  
Transmis Date 22/12/25 à 11:35  
Accusé de réception Date 22/12/25 à 11:44

Par JORDAN Edouard  
Par JORDAN Edouard

